

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Présents avec pouvoir de vote : 45

Ailleux : Jean-Marie MULTEAU

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Ghislain VOURIOT, Myriam MULLER (suppléante)

Bussy-Albieux : Bernard VIAL

Cezay : Hubert COUDOUR, Cédric SOUCHON (suppléant)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Liliane GENEYTON (suppléante)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE

Montverdun : Didier LAFOND

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELO

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER

Excusés : Jean-Marie JOLIVEAU (Ailleux), Bernard CHAPELON, Bernard MIGEON, Linda MOLLON (Boën), Georgette LEFEBVRE (Bussy-Albieux), Claude CHARRET (Cezay), Jean-Baptiste RICHARD (Marcoux).

Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, donne des nouvelles de Bernard CHAPELON à l'assemblée : la deuxième opération s'est bien passée, il est chez lui désormais. Bernard MIOCHE précise à l'assemblée que les convocations au présent conseil ont toutes été expédiées le vendredi 12 mars mais visiblement la distribution a été très aléatoire, de nombreux conseillers présents confirment ne pas avoir reçu le courrier. Il en est de même pour une autre convocation également partie le 12 mars. Les services de la Poste en seront avertis.

Jacky Thévenet, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, accueille l'assemblée, pour la première fois depuis son élection. La commune compte 116 habitants depuis le dernier recensement (contre 109). Dans le cadre du regroupement pédagogique, une classe va finalement ouvrir à St Laurent Rochefort. Il précise qu'une documentation sur le village est disponible à l'entrée. Les peintures découvertes en 2002 dans l'église supposent des travaux de plus de 400 000 euros, mais la priorité a été donnée à l'assainissement.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 9 février 2010

Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu de la précédente séance de conseil. Celui-ci est adopté à l'unanimité, une seule remarque étant faite sur la signification du sigle BBC (bâtiment basse consommation).

Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, propose ensuite les questions diverses à l'assemblée ; celles-ci ne font l'objet d'aucune remarque.

2. Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2009

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, présente à l'assemblée les comptes administratifs des 5 budgets pour 2009.

Section FONCTIONNEMENT

Budget	Résultat d'exercice 2009	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture 2009
Général	+ 245 340,50	161 383,25	406 723,75
Parc d'Activités	0	0	0
Atelier Partagé	+ 12 891,25	75 127,94	+ 88 019,19
Déchets ménagers	+ 103 114,46	68 400,80	+ 171 515,26
Château de Goutelas	+ 20 783,20	+ 971,18	+ 21 754,38

Section INVESTISSEMENT

Budget	Résultat d'exercice 2009	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture 2009
Général	+ 268 628,90	- 331 043,30	- 62 414,40
Parc d'Activités	- 77,19	+ 390,29	+ 313,10
Atelier Partagé	+ 96 309,24	- 124 612,96	- 28 303,72
Déchets ménagers	+ 27 781,34	+ 73 510,14	+ 101 291,48
Château de Goutelas	- 1 986,92	4 869,65	+ 2 882,73

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

Après présentation des comptes administratifs, ceux-ci sont soumis à l'assemblée.

Budget général : ils sont adoptés à l'unanimité, Bernard MIOCHE ne prenant pas part au vote

Budget parc d'activités Champbayard : adoptés à l'unanimité, Bernard MIOCHE ne prenant pas part au vote

Budget ateliers partagés Champbayard : adoptés à l'unanimité, Bernard MIOCHE ne prenant pas part au vote

Budget déchets ménagers : adoptés par 42 voix pour, 2 abstentions, Bernard MIOCHE ne prenant pas part au vote

Budget château de Goutelas : adoptés à l'unanimité, Bernard MIOCHE ne prenant pas part au vote

3. Vote des budgets 2010

3.1. Vote du taux relais 2010

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que les éléments qui nous ont été communiqués pour cette année transitoire de disparition de la taxe professionnelle, nous permettraient de voter un taux maximum de 12,81%. Compte tenu des difficultés que connaît malheureusement bon nombre d'entreprises, au vu de la marge de manœuvre relativement faible que cela dégagerait sur le budget général, à savoir à peine plus de 7 000 euros, il est proposé à l'assemblée de maintenir le taux de TPU tel qu'il aurait dû être si celle-ci avait été maintenue, à savoir 12,37%. M. Souzy rappelle que 2010 était la dernière année de lissage pour notre communauté.

Après vote à main levée, le taux relais est maintenu à 12,37% par 44 voix pour et 1 abstention.

3.2. Vote des budgets 2010

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, présente à l'assemblée les budgets primitifs proposés pour 2010.

a/ Budget général / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges à caractère général	486 770,00	387 873,90	664 730,00
Charges de personnel	387 400,00	364 393,92	448 600,00
Attribution de compensation	1 329 231,00	1 329 230,00	1 329 230,00
Dépenses imprévues	162 728,64	0	223 805,75
Virement section INV	64 499,61	0	
Dotations amortissements	89 500,00	88 081,94	104 000,00
Autres charges gestion courante	609 058,00	523 989,02	548 200,00
Charges financières	32 000,00	30 935,50	26 000,00
TOTAL	3 161 785,25	2 724 504,28	3 344 565,75
RECETTES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Excédent antérieur	161 383,25	0	346 780,75
Atténuations de charges	12 830,00	9 816,20	30 600,00
Opérations d'ordre	5 690,00	5 688,16	5 690,00
Produits des services	36 290,00	28 001,00	54 950,00
Impôts, taxes	1 487 144,00	1 502 999,00	1 557 406,00
Dotations et participations	1 451 347,00	1 413 667,23	1 342 038,00
Autres produits gestion	7 100,00	7 101,17	7 100,00
Produits exceptionnels	1,00	2 572,02	1,00
TOTAL	3 161 785,25	2 969 844,78	3 344 565,75

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, donne des éléments d'explication sur l'évolution des postes de dépenses suivants :

- **6226 – honoraires**, il s'agit des soldes des études projet de territoire, évaluation projet éducatif local et étude petite enfance, de la reconduction de l'animation opération façades et habitat par le PACT Loire, et de nouvelles études/missions (liées au projet de territoire) : plan local de l'habitat, plan de communication, intranet/internet, pack accueil, étude faisabilité nouvelle ORAC, étude compétences, plan écocitoyen

- **les charges de personnel** 2010 correspond à une année pleine intégrant les créations de poste décidées au cours de l'année 2009 (agent de développement touristique 35h, ambassadeur du tri 30h – CAE, agent d'entretien 20h – CAE, adjoint technique 35h, animateur jeunesse 35h, et le remplacement de Dorine en arrêt maternité)

Il demande aussi à l'assemblée de noter les recettes qui augmentent au chapitre atténuations de charges, du fait des contrats aidés, mais aussi avec le FEDER qui soutient à 50% les 2 premières années du poste d'agent de développement touristique.

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

6811 – reconduction des amortissements des fonds de concours, subventions aux privés (OPAH, opération façades), par contre hypothèse de non amortissement du mur d'escalade, le gymnase n'ayant lieu même pas été amorti sur le précédent mandat

A la demande de Thierry Lemaître, il est précisé que les lignes entretien de terrain et de bâtiment sont des rubriques servant de réserves en attendant de décisions d'affectation sur de nouvelles opérations qui seraient liées au projet de territoire ou à la réforme des collectivités. A la demande de Jean-Luc Venet, il est précisé que la ligne rémunérations culturelles augmente en lien avec le projet de territoire. A la demande de Catherine Donjon, il est précisé que la ligne relations publiques permet l'achat des kits commerce en fête ensuite donnés aux commerçants et artisans. A la demande de Christian Rodamel, la ligne 62513 qui augmente ne concerne que les frais de transport, et pas la participation aux frais de fonctionnement de Feurs en Forez qui apparaissent sur la ligne 657371.

S'agissant des recettes, Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise donc que les bases TP sont connues, que leur variation est de + 4,73% ; que le produit fiscal attendu varie de + 3,30%, avec maintien du taux à 12,37%. Les dotations d'Etat (compensation et intercommunalité) sont connues et baissent de - 4 933 €, soit - 0,52%. L'aide du Conseil Général pour l'animation territoriale diminue également. Pour la première année, il est proposé que le budget annexe déchets ménagers rembourse une partie du coût du personnel administratif.

Budget général / INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Non affecté, dont	794 628,01	355 909,26	327 000,60
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>331 043,30</i>		<i>62 414,40</i>
<i>Remboursement emprunt</i>	<i>229 559,00</i>	<i>229 201,02</i>	<i>21 659,30</i>
<i>Subvention aux privés</i>	<i>97 000,00</i>	<i>25 375,62</i>	<i>56 000,00</i>
<i>Fonds de concours</i>	<i>70 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>90 000,00</i>
<i>CG42 artisanat</i>	<i>18 000,00</i>	<i>9 000,00</i>	<i>18 000,00</i>
<i>Avance budget parc d'activités</i>	<i>43 295,71</i>	<i>43 295,71</i>	<i>58 486,90</i>
Salle de sports	15 051,00	11 239,86	11 800,00
Siège	12 000,00	7 641,61	48 950,00
Matériel Bureau et informatique	17 600,00	13 956,48	3 000,00
Chemins Astrée	9 330,00	4 329,94	19 600,00
Petite enfance	79 100,00	66 584,48	3 000,00
Panneaux	10 000,00	0	0
Grand Pré	99 980,00	663,78	122 000,00
Local technique			10 000,00
TOTAL	1 037 689,01	460 325,41	607 765,00

RECETTES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Non affecté	298 439,11	215 774,31	397 843,00
<i>Dt viremt sect F</i>	<i>64 499,61</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Excédents F</i>	<i>68 038,50</i>	<i>68 038,50</i>	<i>59 943,00</i>
<i>Emprunts</i>	<i>15 251,00</i>	<i>15 251,00</i>	<i>200 000,00</i>
Salle de sports	111 181,00	95 292,00	760,00
Siège	66 524,90	66 525,00	
Petite enfance	493 820,00	343 818,00	148 983,00
Grand Pré	67 724,00	7 544,80	60 179,00
TOTAL	1 037 689,01	728 954,31	607 765,00

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, donne des éléments d'explication sur l'évolution des postes de dépenses suivants :

- 2042-Reconduction d'une enveloppe pour des subventions aux privés dans le cadre de l'opération façades
- 205-Reconduction de la convention avec le Conseil Général dans le prolongement de l'ORAC
- 20414-Fonds de concours : soldes Sail, Ste Foy, St Sixte pour 30 000 € et 60 000 € de nouvelle enveloppe
- 27638-Avance au budget parc d'activités

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

- Restes à réaliser sur travaux siège et installation d'un système de refroidissement
- Ouverture de nouvelles opérations pour les travaux du Grand Pré et pour un local « technique » au gymnase en lien avec le projet de piste d'athlétisme

Il précise également que seules les subventions notifiées ont été inscrites en recettes.

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, donne ensuite lecture des propositions de convention ou subvention aux associations, tout en rappelant les règles de fonctionnement vis-à-vis des associations, à qui il est demandé de produire des états financiers et des rapports d'activités.

Structures	Montant (en euros)
APIJ – convention 18-25 ans	2 600
Ecole de musique	12 000
Maison des Services / Comité Local pour l'Emploi	24 000
Office du tourisme	40 000
CILDEA (sur budget déchets ménagers)	31 500

Structures	Montant (en euros)
Centre culturel de Goutelas – fête de la musique + invitations en Forez	2 720
APIJ Foreztival	4 590
ACTIF – site internet	1 500

A la demande de Christian Massacrier, il est précisé que pour ACTIF il s'agit d'une subvention exceptionnelle à la réalisation de leur site internet, pour l'APIJ il s'agit de la reconduction de l'aide à l'organisation du Foreztival et que pour le centre culturel de Goutelas cela correspond à la deuxième édition de la fête de la musique sur les chemins de l'Astrée.

A la demande de Didier Lafond, il est précisé que la convention 2010 avec l'office du tourisme prévoit de nouvelles actions de communication.

A la demande de Thierry Lemaître, il est précisé que la communauté de communes détient une part dans la société d'économie mixte pour la télévision locale TL7, ce qui explique les 1500 euros de participation au fonctionnement. Il lui est également rappelé le mécanisme des amortissements permettant le renouvellement des investissements réalisés, les dépenses d'amortissement en fonctionnement générant une recette en investissement.

Après vote à main levée, le budget général est voté à l'unanimité, le non amortissement du mur d'escalade est voté à l'unanimité, l'affectation des résultats est votée à l'unanimité. Les conventions avec les associations sont approuvées à l'unanimité, M. Cellier ne prenant pas part au vote (président de l'OT)

b/ budget Parc d'activités Champbayard

FONCTIONNEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges à caractère général	54 606,00	54 605,02	51 950,00
Charges de personnel	17 450,00	17 450,00	17 450,00
Opérations d'ordre entre section	598 901,81	598 901,81	636 863,04
Opérations d'ordre	4 500,00	4 476,21	4 300,00
Charges financières	4 500,00	4 476,21	4 300,00
TOTAL DEPENSES	679 957,81	679 909,25	714 863,04
Vente de produits	38 000,00	38 570,00	20 400,00
Variation de stocks	637 137,81	636 863,04	689 963,04
Subvention d'exploitation	320,00		200,00
Transfert de charges	4 500,00	4 476,21	4 300,00
TOTAL RECETTES	679 957,81	679 909,25	714 863,04

INVESTISSEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Stocks	637 137,81	636 863,04	689 963,04
Emprunt	5 450,00	5 411,67	5 700,00
TOTAL DEPENSES	642 587,81	642 274,71	695 663,04
Solde d'exécution reporté	390,29	0	313,10
Stocks	598 901,81	598 901,81	636 863,04
Avance budget général	43 295,71	43 295,71	58 486,90
TOTAL RECETTES	642 587,81	642 197,52	695 663,04

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que les dépenses de fonctionnement prévoient l'extension des réseaux électrique, eau, éclairage, au 6413- le salaire pour 1/2 temps de l'agent de développement et que la section investissement nécessite en recettes au 16875 une avance du budget général de 58 486,90 euros. Le montant total des avances du budget général à ce budget annexe est de 600 000 euros environ. Il insiste sur la vente de terrains à promouvoir. Après vote à main levée, le budget parc d'activité est voté par 44 voix pour et 1 abstention.

c/ budget ateliers partagés Champbayard

FONCTIONNEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges à caractère général	10 620,00	8 495,11	10 350,00
Dépenses imprévues	2 057,94		1 016,64
Virement section INV	90 600,00		40 000,00
Pertes sur créances	5 000,00		8 800,00
Charges financières	15 750,00	15 706,86	14 600,00
Amortissements			47 300,00
TOTAL DEPENSES	124 027,94	24 201,97	122 066,64
Excédent antérieur reporté	75 127,94		59 715,19
Subventions transférées			16 480,00
Revenus des immeubles	47 900,00	33 941,72	45 200,00
Produits exceptionnels	1 000,00	3 151,50	671,45
TOTAL RECETTES	124 027,94	37 093,22	122 066,64

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que la ligne 654 correspond aux contentieux avec les locataires et qu'il est proposé à la ligne 6811 la 1^{ère} année d'amortissement des ateliers proposée sur une durée de 20 ans.

INVESTISSEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Solde d'exécution reporté	124 612,96		28 303,72
Subventions transférées			16 480,00
Dépenses imprévues	400,04		
Remboursement emprunts	28 800,00	27 803,76	27 500,00
Immobilisation en cours	62 700,00	500,00	47 768,28
TOTAL DEPENSES	216 513,00	28 303,76	120 052,00
Amortissements			47 300,00
Virement section fonctionnement	90 600,00		40 000,00
Excédents de fonctionnement	47 313,00	47 313,00	28 304,00
Subventions	77 300,00	77 300,00	
Dépôts et cautionnements	1 300,00		4 448,00
TOTAL RECETTES	216 513,00	124 613,00	120 052,00

La ligne 2313 permettra le financement d'études préalables à la construction d'une pépinière.

Le montant total des avances du budget général à ce budget annexe est de 100 000 euros environ

Après vote à main levée, le budget ateliers partagés est voté à l'unanimité, l'amortissement sur 20 ans est voté par 44 voix pour et 1 abstention, l'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

d/budget déchets ménagers

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges caractère gén	1 053 856,21	985 788,76	1 165 400,00
Charges de personnel	13 840,00	2 500,00	32 500,00
Dépenses imprévues	31 269,09		50 470,65
Virement section INV			51 931,00
SYDEMER	4 350,00	4 337,90	4 350,00
Perte sur créances	8 000,00		21 000,00
Intérêts de l'emprunt	2 500,00		
Amortissements	46 826,16	46 814,87	35 000,00
Titres annulés	1 000,00	616,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES	1 161 241,46	1 040 057,53	1 362 651,65

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

RECETTES	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Excédent ant reporté	68 400,80		171 515,26
Opérations d'ordre	5 024,66	5 024,66	5 024,66
Vente pdts	1 047 816,00	1 048 278,65	1 084 760,00
Subventions	40 000,00	88 979,96	101 351,73
Pdts exceptionnels	400,00	888,72	
TOTAL RECETTES	1 161 641,46	1 143 171,99	1 362 651,65

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que les dépenses de fonctionnement incluent la reconduction des 10h d'ouverture supplémentaires de la déchèterie pour les horaires d'été, le démarrage du marché de broyage des déchets végétaux, la convention avec le CILDEA maintenue à 31 500 euros (105 jours), l'ambassadeur du tri en année pleine et 25 000 euros de personnel administratif en remboursement au budget général, la participation au SYDEMER syndicat d'études pour le traitement des déchets résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais. Sur la ligne 654- Pertes sur créances, 12 500 euros sont déjà en instance pour les années 1999 à 2004 et la ligne 6811 permet de voir la fin des amortissements des PAV points d'apport volontaire. S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont estimées sur la base de la redevance à 82 € et la ligne 74836 correspond à la DDR subvention de l'Etat accordée aux travaux d'aménagement de la plateforme.

Section INVESTISSEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Opérations d'ordre	5 024,66	5 024,66	5 024,66
Remboursement emprunts	4 010,00		
Dépenses imprévues	188,71		23 398,82
Immobilisations corporelles	18 064,93	3 391,06	23 000,00
Immobilisations en cours	239 200,00	13 718,66	305 000,00
TOTAL DEPENSES	266 488,30	22 134,38	356 423,48
Solde d'exécution d'inv reporté	73 510,14		101 291,48
Amortissements	46 826,16	46 814,87	35 000,00
Virement section FONC			51 931,00
FCTVA	42 152,00	3 100,85	50 000,00
Subventions			64 501,00
Emprunt	104 000,00		53 700,00
TOTAL RECETTES	265 488,30	49 915,72	356 423,48

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que la section investissement permet l'aménagement de la plateforme de stockage et broyage des déchets végétaux, les nouveaux quais et le pont bascule. En recettes, la subvention du Conseil général sur les travaux n'est pas encore votée et viendra en déduction de l'emprunt inscrit. Après vote à main levée, le budget déchets ménagers est voté par 44 voix pour et 1 abstention, l'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

e/ budget château de Goutelas

FONCTIONNEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges à caractère général	7 850,00	7 222,90	8 600,00
Dépenses imprévues	1 194,56		1 079,49
Virement section INV	18 400,00		5 400,00
Amortissements	40 050,00	40 017,96	40 050,00
Subvention			1 500,00
Charges financières	14 310,00	14 056,60	14 710,00
TOTAL DEPENSES	81 804,56	61 297,46	71 339,49
Excédent antérieur reporté	971,18		21 754,38
Opérations d'ordre	18 362,00	18 361,73	18 361,73
Vente autres pdts		600,00	
Subvention budget général	59 871,38	59 871,38	31 223,38
Produits exceptionnels	2 600,00	3 247,55	
TOTAL RECETTES	81 804,56	82 080,66	71 339,49

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que la ligne 6574 prévoit la prise en charge partielle du coût d'un matériel d'entretien adapté handicap et que dans les recettes au 7478 une subvention du budget général de 27 210 € est nécessaire en plus de la participation du Centre Culturel de Goutelas 4 013,38 € HT/ 4 800 TTC (400 euros mensuels). A la demande de Lucien MOULLIER, il est précisé que l'achat du matériel est réalisé par le centre culturel aidé en cela par l'AGEFIPH et la communauté, ce qui fait que cela ne relève pas de la section investissement.

INVESTISSEMENT	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Opérations d'ordre	18 362,00	18 361,73	18 361,73
Remboursement emprunts	23 665,00	23 643,15	27 015,00
Immobilisation en cours	21 292,65		90 000,00
TOTAL DEPENSES	63 319,65	42 004,88	135 376,73
Solde d'exécution inv	4 869,65		2 882,73
Virement section fonction	18 400		5 400,00
Amortissements	40 050	40 017,96	40 050,00
Subventions			14 561,00
Emprunt			72 483,00
TOTAL RECETTES	63 319,65	40 017,96	135 376,73

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, précise que la ligne 2313 permet d'envisager la reprise de la toiture du château, le local technique et l'allée piétonnière. Pour ce qui est des recettes, la subvention de la Région (CDPRA) a été validée en Pays du Forez, des subventions du Conseil Général et de l'Etat sont possibles mais les règles d'attribution encore non connues, elles viendront en déduction de l'emprunt inscrit.

Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, précise que les travaux de reprise de la toiture ont finalement dû faire l'objet d'une demande de permis de construire, dont les délais d'instruction font retarder l'intervention de l'entreprise qui l'avait pourtant bien prévue dans son plan de charges.

Après vote à main levée, le budget château de Goutelas est voté à l'unanimité, l'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

4. Reconstitution de la ligne de trésorerie

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, propose au conseil communautaire de reconduire une ligne de crédit à court terme d'un montant de 500 000 euros, destinée à faciliter l'exécution budgétaire de la collectivité. Ce concours permet de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements. Après consultation, il est proposé de retenir la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire – Haute Loire. Les intérêts débiteurs, seront facturés au trimestre, à un taux variable indexé sur le T4M du mois majoré de 0,75 %. Elle prendra effet le 22/04/10 à échéance du précédent contrat de prêt.

Après vote à main levée, la reconduction de la ligne de trésorerie est approuvée à l'unanimité.

5. Extension régie d'avance

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que la régie d'avances, créée en 2005, permet le règlement des dépenses urgentes de la collectivité ou pour lesquelles un paiement comptant est exigé, pour les fournitures administratives (compte 6064), l'alimentation (compte 60623), les frais de réception (compte 6257), l'affranchissement (compte 6261), les autres frais divers (compte 6188) et par extension, par délibération du 11/09/07 les voyages et déplacements (6251)

Après avis de Mme Elkidaoui, Trésorier de Boën, proposition est faite d'étendre la régie d'avance à toutes les menues dépenses. dépenses de matériel et de fonctionnement prévues à l'article R 1617-11 du CGCT dans la limite d'un montant plafond de 200 € par opération.

Après vote à main levée, l'extension de la régie d'avances est approuvée à l'unanimité.

6. Marché de collecte des déchets ménagers recyclables ou non

Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que dans le cadre du marché à bons de commande passé avec VEOLIA en date du 11 janvier 2007 au sein du groupement de commandes avec Loire Forez et Feurs en Forez pour la période 2007-2013, il y a lieu de donner ordre de réaliser la prestation de collecte, transfert, tri et traitement des ordures ménagères, des déchets ménagers recyclables, des encombrants et des déchets de marchés pour les 12 mois à venir à compter du 1^{er} mai 2010. La dépense prévisionnelle totale est estimée à 754 526,36€ HT./ 796 025,31€ TTC.

Après vote à main levée, le bon de commande à Véolia est approuvé à l'unanimité.

7. Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la parcelle du grand pré à St Etienne le Molard

Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée sur l'état d'avancement des travaux au Grand Pré. L'abattage des peupliers a commencé, la parcelle est aujourd'hui inaccessible pour raisons de sécurité, grâce à l'arrêté municipal pris par la commune de St Etienne le Molard.

Le maître d'œuvre a préparé les éléments nécessaires à la consultation des entreprises pour la réalisation du plan de gestion et a actualisé l'estimation prévisionnelle des travaux. Les postes de travaux prévus sont : travaux préparatoires, travaux d'aménagement paysager, fourniture des végétaux, travaux de plantation, travaux après plantation, garantie et entretien

Le lancement de la procédure adaptée est donc soumis à l'assemblée avec les critères proposés suivants :

- 40 % prix
- 30% valeur technique
- 20% délais
- 10% action d'insertion

La parution de l'avis d'appel public à la concurrence sera faite le 26 ou 29/03 avec une date limite de remise des plis proposée au lundi 26/04 à 12h. Le choix des entreprises se fera lors du conseil communautaire du 18 mai à la Bâtie d'Urfé.

Après vote à main levée, la procédure de consultation telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, précise à l'assemblée que les négociations foncières en-cours pour l'acquisition de parcelles permettent d'envisager une signature à court terme. Il souhaite d'ailleurs remercier Pierre Durris et la commune de St Etienne le Molard qui ont facilité ces négociations. Les parcelles envisagées permettront un accès « technique » au Grand Pré distinct de l'accès des promeneurs. Le prix proposé au propriétaire est celui qui avait permis au Conseil Général d'acheter les parcelles pour l'aménagement du parking. L'avis des Domaines a été demandé, le prix proposé est légèrement supérieur. Pour une superficie de 11 934 m², la négociation à 0,50€/m² amène à un coût de 5 967 €.

Après vote à main levée, l'acquisition est approuvée à l'unanimité.

Thierry GOUBY sollicite également l'avis de l'assemblée sur le principe de conservation d'un très beau chêne présent sur ces parcelles, à la demande du vendeur. Le principe est adopté.

8. Travaux d'aménagement à la déchèterie de La Presle : avenants au marché

Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux, les enrobés ayant été coulés le jour même. Des avenants au marché de travaux s'avèrent nécessaires pour tenir compte des changements nécessaires pour l'évacuation des eaux, la surface d'engazonnement et la taille du merlon.

La commission d'appel d'offres de ce même jour a validé les avenants proposés par le maître d'œuvre, et résumés dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISES RETENUES		marché initial	marché final	avenant	%
maîtrise d'œuvre	REALITES	17 375,00	17 375,00	-	
lot 1 terrassement, voirie, maçonnerie	EIFFAGE	134 091,44	134 091,44	-	0,00%
lot 2 assainissement EU EP, AEP	TPCF	88 914,00	102 821,00	13 907,00	15,64%
lot 3 espaces verts	PALLANDRE	8 210,50	7 906,00	- 304,50	-3,71%
lot 4 clôtures	GIRAUDIAS	8 590,00	9 870,00	1 280,00	14,90%
pont bascule	FOREZ PESAGE	14 000,00	15 617,00	1 617,00	11,55%
	TOTAL	253 805,94	270 305,44	16 499,50	6,50%
	en TTC	303 551,90	323 285,31		

Après vote à main levée, les avenants sont approuvés à l'unanimité.

Pierre DREVET, 4^{ème} Vice-Président, propose par ailleurs à l'assemblée d'approuver le **lancement de la consultation pour le marché de broyage des déchets végétaux**. Le prestataire retenu devra intervenir sur la plateforme pour charger et broyer les déchets végétaux collectés afin de produire un broyat de bonne qualité. Celui-ci sera obtenu par défibrage avec des morceaux de bois inférieurs à 10 cm de longueur et 2,5 cm de diamètre. Il ne devra pas comporter d'impuretés, notamment de la ferraille. La consultation proposée est en procédure adaptée, pour une durée de 43 mois du 01/06/10 au 31/12/13. Les critères d'appréciation des offres proposés sont :

- Le prix : 60 %
- La qualité technique : 40 %

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

Pierre DREVET informe par ailleurs de la possibilité d'un groupement de commande avec la communauté de communes des Collines du Matin pour ce marché. Une estimation des quantités de déchets verts broyés a été faite sur la base de 750 t en 2010, 850 en 2011, 1000 en 2012 pour atteindre à terme 1200t en 2013.

Après vote à main levée, la procédure de consultation telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

9.1. Reconduction convention ACTES dématérialisation contrôle de légalité

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que la convention arrive à échéance le 10/05/10. Il est proposé de la renouveler pour 12 mois. Au terme d'une année d'expérimentation, elle sera renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sous réserve de l'utilisation du même dispositif de télétransmission.

Après vote à main levée, la reconduction de la convention telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

9.2. Annulatif redevances ordures ménagères

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, propose à l'assemblée de procéder à l'annulation de 2 redevances (années 2008 et 2009) pour erreurs matérielles pour un montant de 235 euros.

Après vote à main levée, l'annulatif tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

9.3. Encaissement dédommagement sinistre

Jean-Luc SOUZY, 2^{ème} Vice-Président, propose à l'assemblée de procéder à l'encaissement sur le budget général d'une indemnisation d'assurance d'une association utilisatrice du gymnase pour un montant de 428,78 € pour le remplacement d'une vitre garde-corps.

Après vote à main levée, l'encaissement tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

9.4. Avenant à la convention avec Feurs en Forez pour la prise en charge des séances de piscine

Dominique ROCHE, 6^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée de l'augmentation de la participation de la communauté de Communes du Pays d'Astrée au coût de la séance de la piscine. Celle-ci nous sera désormais facturée 149 euros par séance de 45 mn contre 140 euros depuis le début de notre partenariat en 2005.

Après vote à main levée, l'avenant tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

9.5. Dates à retenir

Bernard MIOCHE 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que, suite au comité de pilotage de ce jour de l'étude petite enfance/évaluation du projet éducatif local, un conseil communautaire spécifiquement consacré à la présentation de cette étude ainsi qu'à la présentation des fiches-actions du projet de territoire, devra être fixé. Deux dates ont été imaginées, en lien avec les disponibilités des intervenants extérieurs, le 15 ou le 22 avril, confirmation de cette date sera vue avec Bernard Chapelon.

Prochain bureau communautaire : le 6 mai - 20h30

Prochain conseil communautaire : le 18 mai - 20h30 à La Bâtie d'Urfé

Bernard MIOCHE 1^{er} Vice-Président, annonce le séminaire des élus (Maires et membres des bureaux communautaires) prévu dans le cadre de l'étude du schéma d'aménagement préalable à un futur SCOT Loire Centre le samedi 10 avril de 9h à 12h30 à Goutelas Marcoux. Il est important que chaque commune soit représentée. Les invitations sont remises en séance.

Bernard MIOCHE 1^{er} Vice-Président, présente à l'assemblée Mlle Amandine RODAMEL stagiaire en 3^{ème} année de contrôleur de gestion travaillant actuellement au sein de la communauté aux conditions de la mise en place d'une comptabilité analytique.

Bernard MIOCHE 1^{er} Vice-Président, donne les dates des différents groupes projets constitués à l'issue des premières commissions. Ce calendrier sera envoyé aux communes.

Bernard MIOCHE 1^{er} Vice-Président, communique des dates de spectacles ou manifestations à venir :

Spectacle jeune public BAL ab samedi 27 mars – 17h salle des fêtes Marcilly le Château

Piccolo / La Comédie vendredi 9 avril - 20h30 au gymnase à Boën (besoin de bénévoles les mercredi et samedi matins)

Fête vigneron et terroir dimanche 11 avril à Boën (salle des fêtes, château musée)

Michel Cellier, président de l'OT office du tourisme du Pays d'Astrée, profite de cette séance pour inviter l'assemblée à se rendre à la fête vigneron et terroir du 11 avril prochain et distribue le tout nouveau guide des manifestations touristiques et culturelles en Pays d'Astrée avec le nouveau logo de l'association.

La séance est levée à 23h. M. le Maire de L'Hôpital sous Rochefort invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié offert par la commune.